



# NOTA BENE

DE HERITIERS DE LA JUSTICE a.s.b.l.

**08 mars 2020 : Journée Internationale de la Femme**

## Message de l'asbl Héritiers de la Justice

C'est à partir de l'année 1975 que l'Organisation des Nations Unies (ONU) célèbre chaque année la **Journée Internationale de la Femme (JIF)** en vue de se conformer aux normes qu'elle a édictées, notamment de permettre aux femmes d'arracher et de jouir de leurs droits fondamentaux à l'instar de leurs partenaires masculins. Par cette commémoration, l'humanité veut mettre un terme aux multiples discriminations et marginalisations dont la femme est l'objet dans divers secteurs de la vie.

*Je suis Génération Egalité*

*Congolaise et Congolais, levons-nous pour défendre les droits des femmes*

Pour cette année 2020, la Journée Internationale des droits des Femmes est célébrée au niveau mondial sous le thème « **Je suis de la Génération Egalité : Levez-vous pour les droits des femmes** ». En RD Congo, le Gouvernement à travers son Ministère du genre, famille et enfant a modelé ce thème au contexte national en appelant les hommes et les femmes à l'unisson et l'a ainsi reformulé : « **Congolaise et Congolais, levons-nous pour défendre les droits des femmes** ».

En jetant un regard sur les réalités congolaises, on se rend compte que des avancées notables ont été enregistrées dans le sens d'accès des femmes à plusieurs droits jadis considérés comme chasses gardées des hommes. Au niveau législatif, la Constitution en vigueur et des lois spécifiques consacrent notamment la parité et les droits égaux de deux sexes dans les domaines politique, social, économique, etc. Pour la première fois, une femme a, dans un parlement majoritairement masculin, été élue en 2019 à la présidence de l'Assemblée nationale.

Jouissant de leur liberté d'expression et d'association et soutenues par des alliés masculins en nombre croissant depuis quelques années, les femmes et les organisations féminines prennent avec succès les devants de la revendication de leurs droits. Plusieurs campagnes telles que "**Rien sans les femmes**", "**50% de femmes ou rien**" etc. sont menées depuis quelques années aux niveaux provincial et national par des organisations et collectifs de femmes pour l'édification de la "**Génération Egalité**". L'adoption par le parlement et la promulgation par le Chef de l'Etat de la *Loi n° 15/013 du 1<sup>er</sup> août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité* ainsi que la récente révision du Code de la famille congolais de 1987 par la loi n° 16/008 du 15/07/2016 aux fins d'en extirper ou modifier les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles sont des résultats atteints par cette conjugaison d'efforts de lutte et de plaidoyer continus des femmes et des hommes acquis au genre pour défendre la reconnaissance et la jouissance des droits à l'égalité par les femmes de la RD Congo et d'ailleurs dans le monde.

Dans plusieurs contrées du pays, notamment dans les milieux urbains, des filles et des femmes recouvrent de plus en plus leurs droits à l'héritage au même titre que les garçons. Egalement, l'écart du taux de scolarisation des filles et des garçons est devenu quasi-nul dans l'enseignement primaire, sensiblement réduit au secondaire bien qu'il reste beaucoup à faire au niveau universitaire. Les parents et les filles elles-mêmes prennent activement à cœur le droit à l'instruction de ces dernières et son grand impact sur le développement et la stabilité des familles et de la nation.

Cette relative évolution positive est le reflet des efforts du pouvoir public congolais à réaliser ses engagements vis-à-vis d'autres Etats et en faveur de ses citoyens du fait que le pays a ratifié un certain

nombre d'instruments juridiques internationaux consacrant les droits des femmes. D'autres facteurs agissent positivement dans la direction visée. Il s'agit notamment des actions des ONG, des organismes et agences de l'ONU, de la mondialisation, de nouvelles technologies de l'information et de la communication grâce auxquelles toutes les femmes du monde peuvent être au courant à tout instant de ce qui se passe ici et ailleurs dans le monde, de l'irréversible courant d'éveil démocratique qui souffle depuis les années quatre-vingt-dix sur la RDC et auquel les femmes apportent avec force leurs pacifiques énergies, ....

Néanmoins, plusieurs défis majeurs restent encore à relever pour que la femme accède pleinement et équitablement à tous ses droits. Parmi ces défis, nous pouvons citer : la méconnaissance par la femme et la fille de leurs droits et des mécanismes appropriés de les revendiquer du fait des pesanteurs culturelles, la crainte et l'hésitation des femmes à s'engager dans la conquête de hautes responsabilités, le faible engagement des femmes dans les partis politiques, la conception erronée, de la part de certains hommes et certaines femmes, des capacités féminines à bien diriger, le pouvoir économique et financier limité des femmes par rapport à celui des hommes et la tendance à la pérennisation de la féminisation de la pauvreté, les mariages précoces des filles surtout en milieu rural, les viols et autres violences basées sur le genre, etc.

Au vu du retard que de nombreux pays dont la RDC accusent en matière de développement justement à cause de cette discrimination de la femme et du déficit de gouvernance, **l'asbl Héritiers de la Justice** adhère entièrement aux thèmes mondial et national congolais de la JIF 2020 qui rencontrent largement les objectifs que poursuivent nombreux de ses programmes et projets qu'elle exécute notamment dans la province du Sud-Kivu avec l'appui de ses partenaires. Elle croit que le temps est indiqué pour que les femmes et les hommes mutualisent leurs intelligences et leurs actions en vue de balayer toutes les considérations négatives vis-à-vis de la femme à la base de l'écorné tableau de dignité et de liberté de la femme en particulier et de l'humanité en général. C'est au prix de cette solidarité homme-femme de défendre et de protéger les droits égaux des femmes que les défis sus-énumérés ainsi que d'autres pourront être relevés en vue de la restauration de la paix, du bien-être individuel et collectif ainsi que de la prospérité et de la cohésion sociale en RD Congo et partout au monde.

Ainsi, **Héritiers de la Justice** encourage-t-elle l'intensification de la sensibilisation et de la vulgarisation des textes juridiques qui consacrent les droits des femmes ; le renforcement des capacités de ces dernières en vue d'accroître en elles la confiance et l'estime de soi, la prise de conscience élevée par elles et par l'homme des méfaits résultant des traitements injustes, discriminatoires et répréhensibles dont font l'objet depuis longtemps les femmes. **L'Association** milite en faveur de l'abolition, dans et par toutes les communautés, des pratiques coutumières qui avilissent la femme et la répression par les instances judiciaires de toute personne qui s'évertue dans la violence contre les femmes.

Fortes des prescrits de l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de l'article 11 de la Constitution de la RD Congo qui disposent que "*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits*", **l'asbl Héritiers de la Justice** plaide pour l'adoption et la mise en œuvre des lois susceptibles de corriger substantiellement et de manière progressive la faible représentativité des femmes aux fonctions électives et autres instances de prise de décision en RD Congo. L'introduction dans la loi électorale d'une dose proportionnelle des quotas des sièges réservés, à tous les niveaux, aux femmes à l'instar de ce qui est prévu depuis 2006 pour les chefs coutumiers dans les Assemblées provinciales devrait être une priorité des pouvoirs législatif et exécutif congolais et perçue non comme une faveur pour les femmes mais comme leur droit légitime à ce moment où le pays se réjouit pour la première fois de son histoire d'une alternance démocratique au sommet de l'Etat. **L'Association** encourage les femmes et les organisations engagées pour la cause des droits égaux des hommes et des femmes à intensifier le plaidoyer dans ce sens.

Bukavu, le 05 mars 2020

*Héritiers de la Justice*

**Vous lirez très souvent et à l'improviste dans le feuillet NOTA BENE de Héritiers de la Justice :**

- **des flashes d'information,**
- **des brèves,**
- **des informations nécessitant une action urgente,**
- **des communiqués de presse, ...**

**Suivez tous les jeudis à partir de 20h30 sur Radio Maendeleo, l'émission TUITETEE HAKI.**